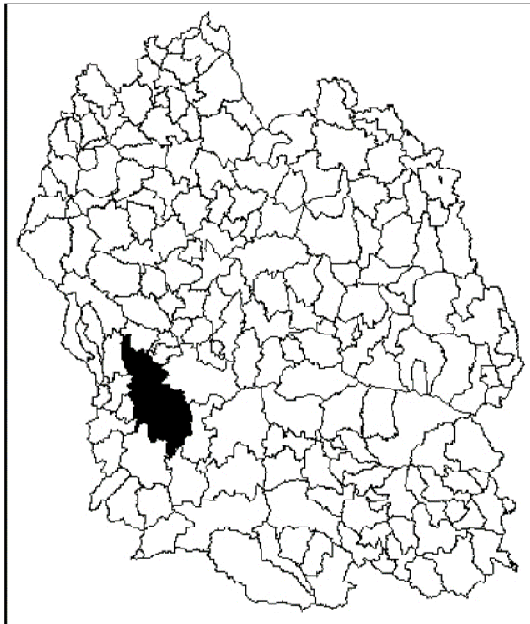


P.P.R.

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION



COMMUNE DE LA CANOURGUE

LIMITES DU CHAMP D'INONDATION DE L'URUGNE ET DES RUISSEAUX PÉRIURBAINS À LA CANOURGUE

Document graphique établi sur la base des résultats de l'étude de cartographie des zones inondables réalisée par BRL Ingénierie en septembre 1998 .

CARTOGRAPHIE DE
L'ALEA
D'INONDATION

FW août 2003
sources :
DDE48 - SUITE urb
BRL ingénierie

PLAN DE
ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

L'ensemble de ces documents issus ou sous forme de fichiers informatiques, a une valeur informative. Seuls les documents papier originaux annexés aux dossiers PPR approuvés, consultable en mairie, à la direction départementale de l'équipement ou à la préfecture, sont les documents de référence opposables aux tiers.

2/1

LA-CANOURGUE_2-1_1

LÉGENDE DU PLAN DE ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

L'ensemble de ces documents issu ou sous forme de fichiers informatiques, a une valeur informative. Seuls les documents papier originaux annexés aux dossiers PPR approuvés, consultable en mairie, à la direction départementale de l'équipement ou à la préfecture, sont les documents de référence opposables aux tiers.



Rivières

A / Zones inondables urbanisées



Risque d'inondation très fort ($H > 0,5\text{m}$ ou $V > 1\text{m/s}$)



Risque d'inondation moindre ($H < 0,5\text{m}$ et $V < 1\text{m/s}$)

B / Zones inondables naturelles à préserver

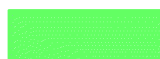


Zones naturelles non urbanisées
et peu aménagées à préserver

C / Ruisseaux et axes d'écoulement périurbains



Bande de précaution

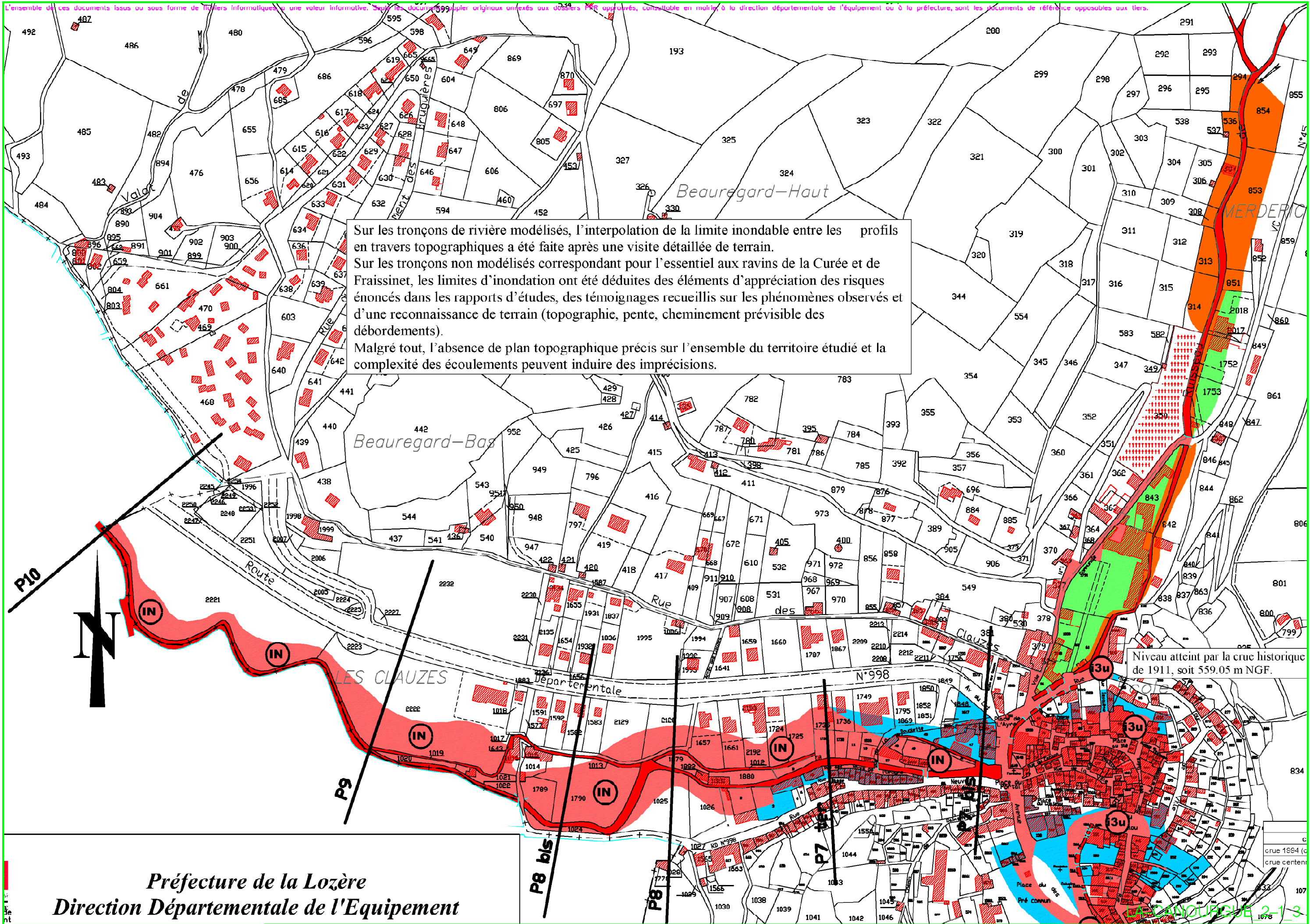


Zones où le débordement peut provoquer l'inondation



Axes d'écoulement prévisibles ou observés

Échelle du plan: 1/3000



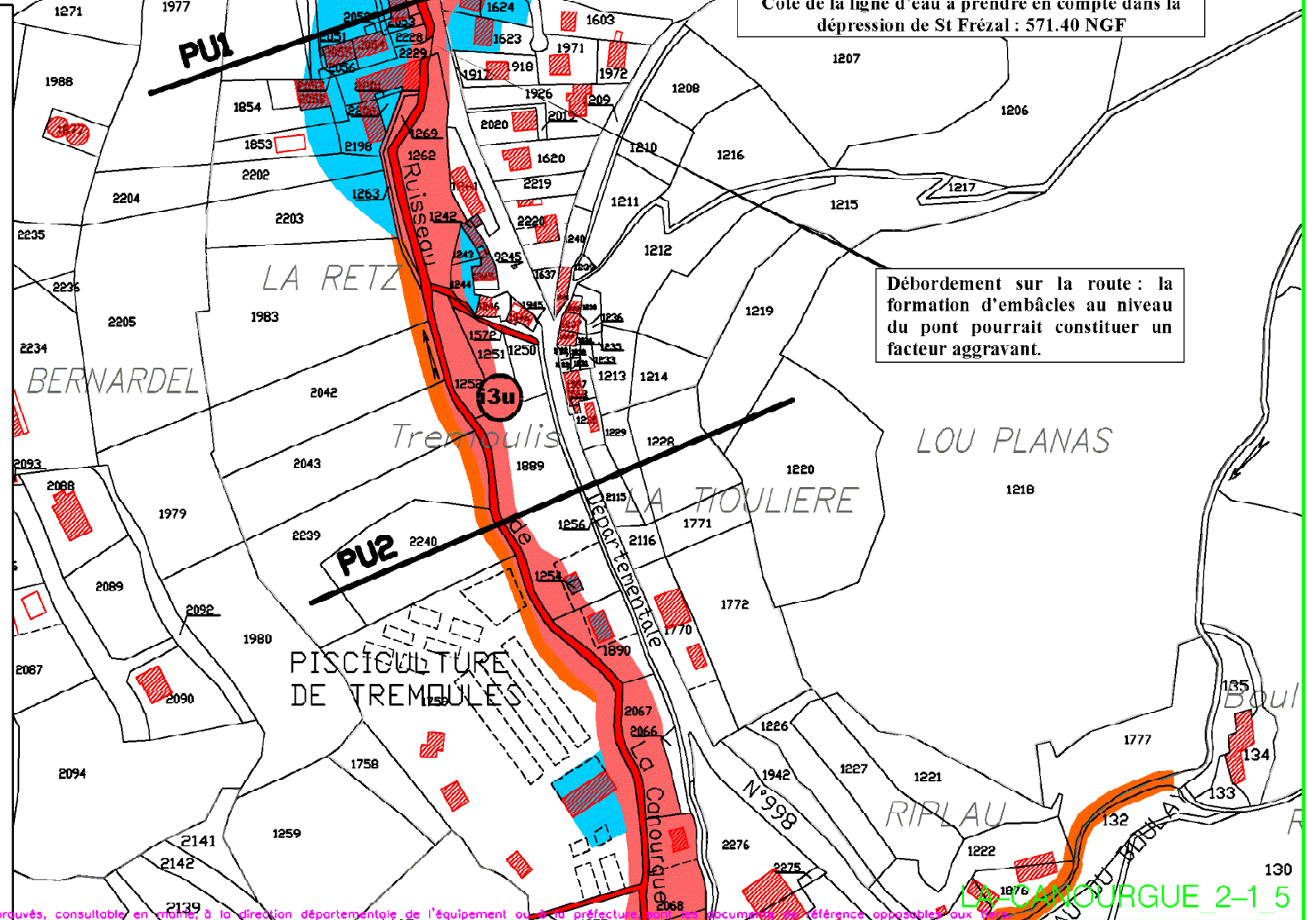
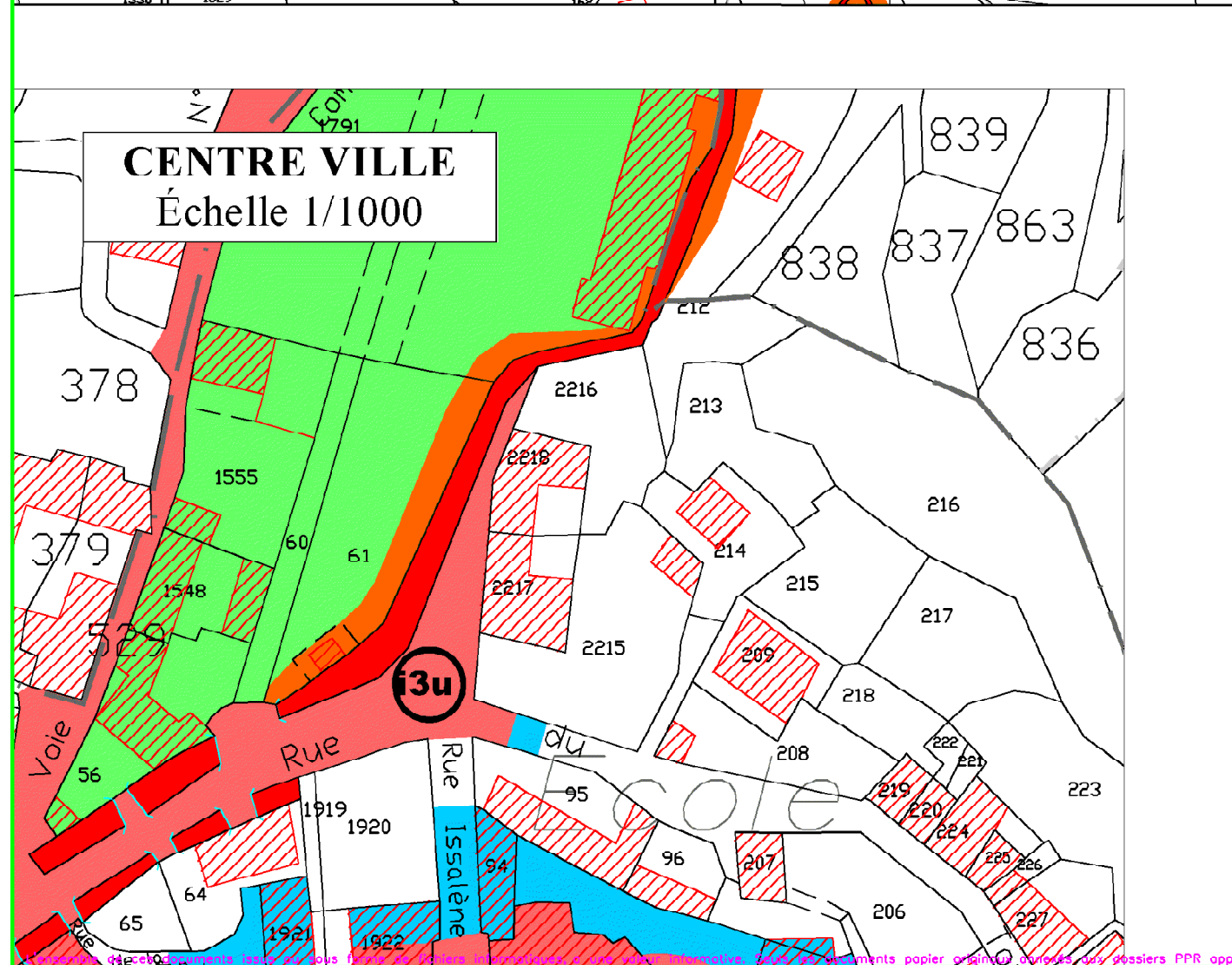
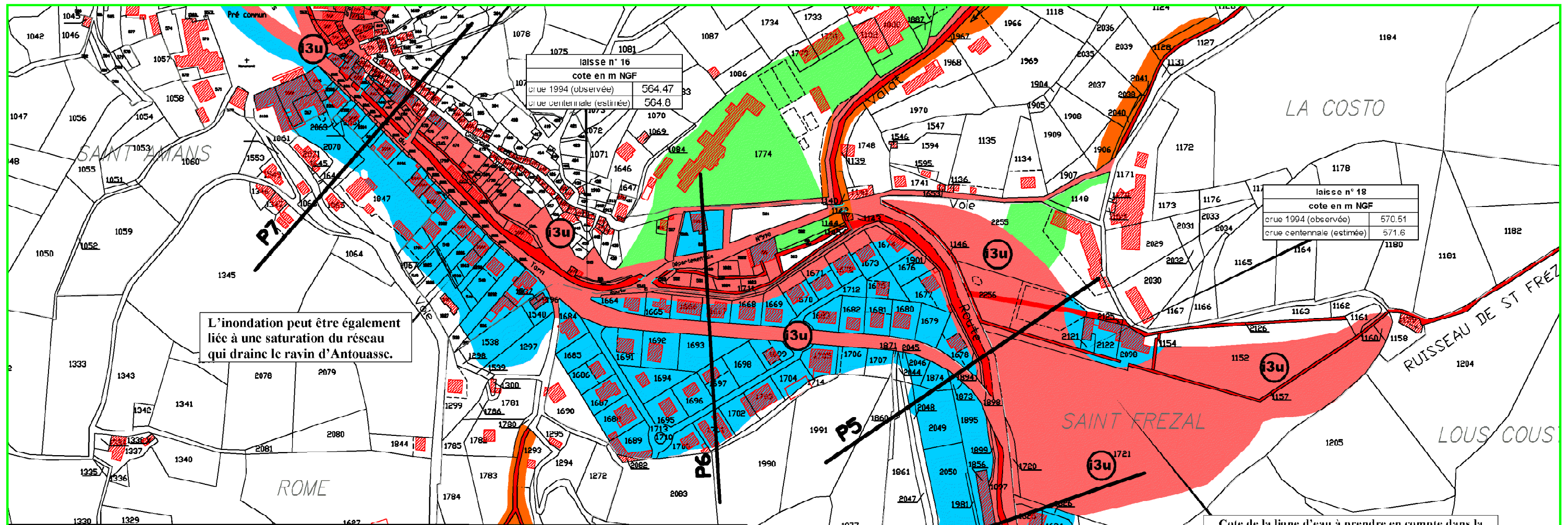
Sur les tronçons de rivière modélisés, l'interpolation de la limite inondable entre les profils en travers topographiques a été faite après une visite détaillée de terrain.
Sur les tronçons non modélisés correspondant pour l'essentiel aux ravins de la Curée et de Fraissinet, les limites d'inondation ont été déduites des éléments d'appréciation des risques énoncés dans les rapports d'études, des témoignages recueillis sur les phénomènes observés et d'une reconnaissance de terrain (topographie, pente, cheminement prévisible des débordements).
Malgré tout, l'absence de plan topographique précis sur l'ensemble du territoire étudié et la complexité des écoulements peuvent induire des imprécisions.

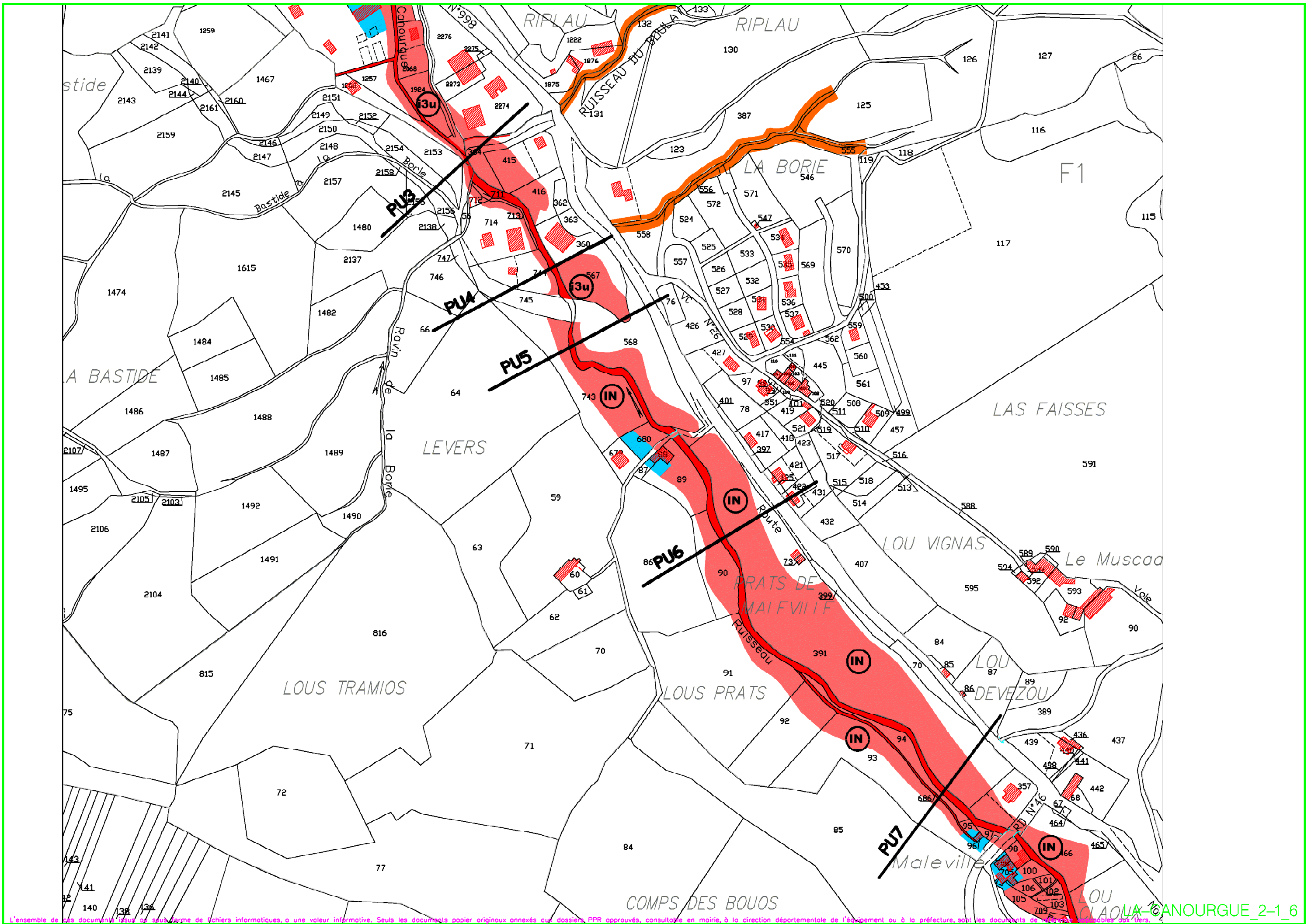
Niveau atteint par la crue historique de 1911, soit 559.05 m NGF.

LA RIVIERE DE L'URUGNE A LA CANOURGUE				
cotes estimées de la ligne d'eau de la crue de référence théorique centennale				
N° du profil	Position Abscisse (m)	Ligne d'eau pour Q100 (m NGF)	Cote de référence à appliquer (m NGF)	observations
PU8	0	593.00	593.20	Golf
PU7	300	589.10	589.30	
PU6	599	588.40	588.60	
PU5	846	587.80	588.00	
PU4	911	587.50	587.70	Station service
PU3	1048	586.30	586.50	
PU2	1378	578.40	578.60	Pisciculture de Trémoules
PU1	1534	572.90	573.10	
P5	1776	571.20	571.40	Saint Frézal
P6	2076	566.50	566.70	
P7	2376	562.80	563.00	
P7 bis	2677	557.20	557.40	Place Portal
P7 ter	2834	554.62	554.82	
P8	2987	552.10	552.30	
P8 bis	3107	549.70	549.90	
P9	3307	545.70	545.90	Centre des pompiers
P10	3747	538.40	538.60	

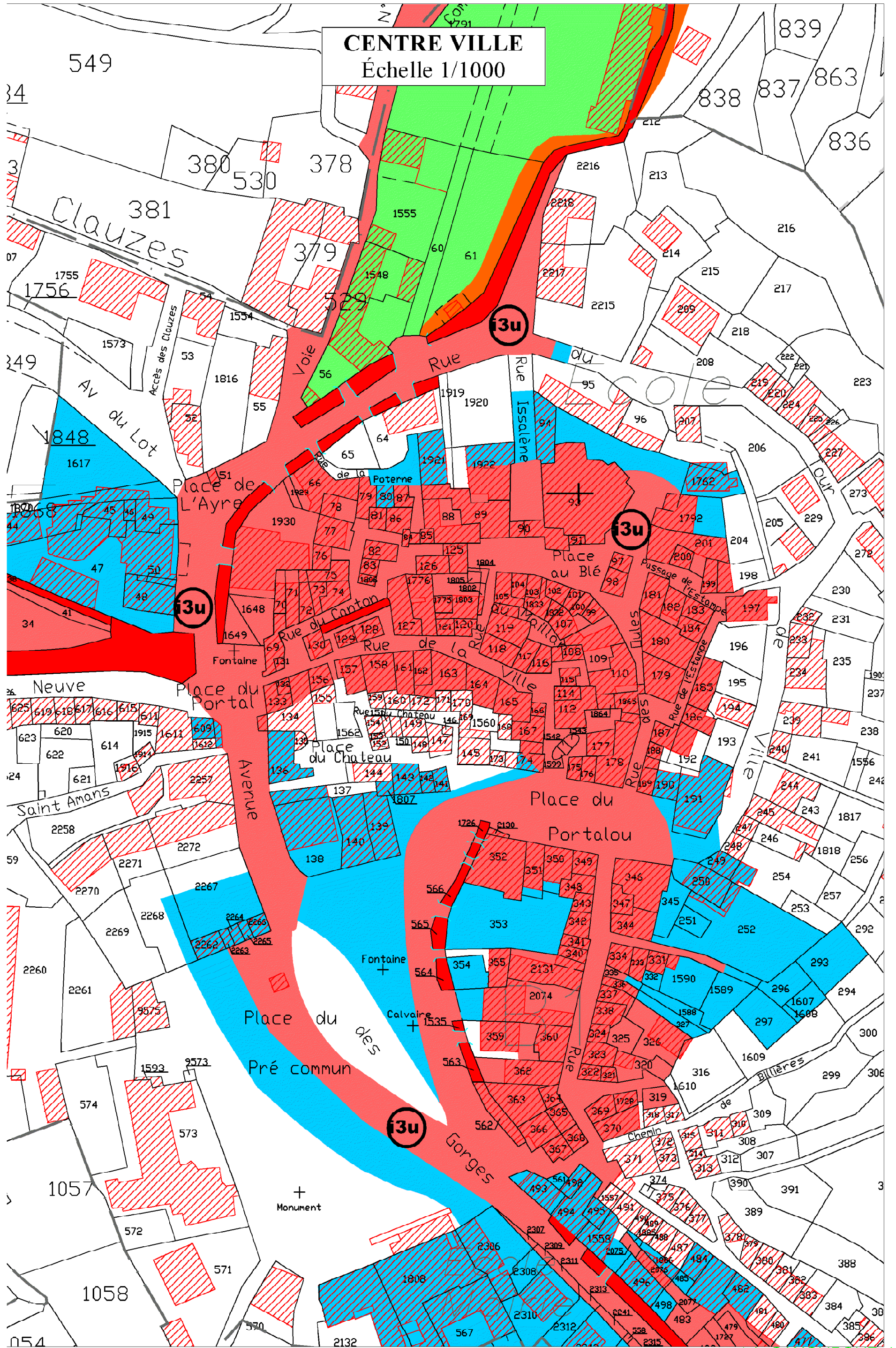
Dans le centre du bourg ancien la cote de référence à prendre en compte sera établie en fonction des éléments d'appréciation énoncés à l'article n° 6, pages 14 à 18 de l'étude de cartographie de l'aléa inondation réalisée par le L.R.P.C. de Clermont-Ferrand en décembre 2001 (dossier n° 48/01/15114).

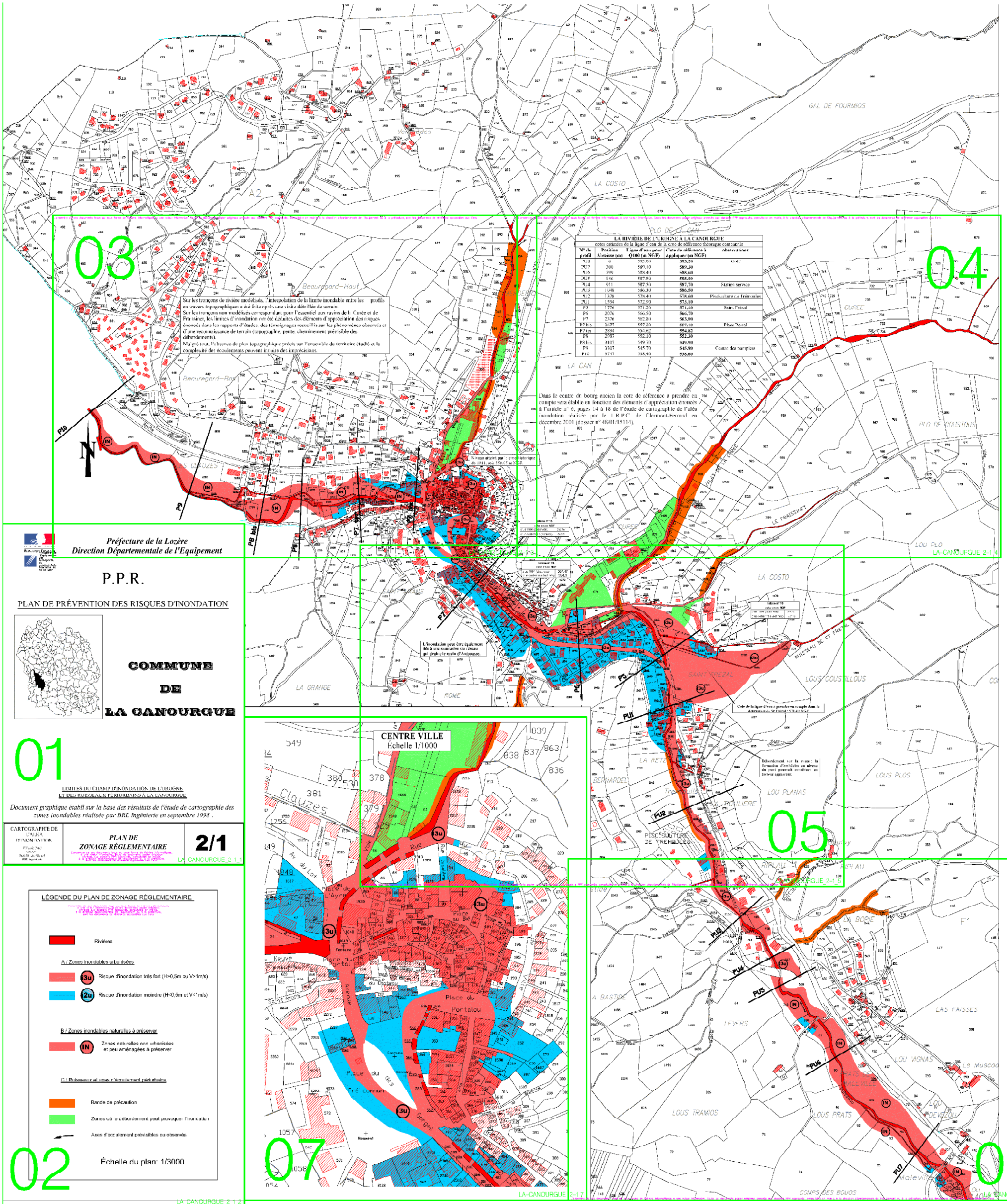
laisse n° 16	
cote en m NGF	
crue 1994 (observée)	562.57
crue centennale (estimée)	563.1





CENTRE VILLE
Échelle 1/1000





LA RIVIERE DE L'URGINE A LA CANOURGUE
 cotes cotées de la ligne d'axe de la cote de référence topographique conventionnelle

N° du profil	Position	Elev. d'axe pour Q100 (m NGF)	Elev. d'axe pour Q100 (m NGF) appliquée (m NGF)	observation
PU1	350	589,10	589,30	
PU2	390	588,40	588,60	
PU3	416	499,90	498,00	
PU4	911	587,50	587,70	Station service
PU5	1338	586,30	586,50	
PU6	1378	578,80	578,60	Procureure de Franceville
PU7	1514	572,90	573,10	
PU8	1776	571,50	571,70	Saint Praxel
PU9	2076	566,50	566,70	
PU10	2176	562,80	563,00	Place Pascal
PU11	2434	558,60	558,80	
PU12	2587	552,10	552,30	
PU13	3177	549,70	549,90	
PU14	3317	545,70	545,90	
PU15	3717	538,40	538,60	Centre des pompes

Sur les tronçons de rivière modélisés, l'interpolation de la limite inondable entre les profils de tronçons topographiques a été faite après avoir vérifié des points de terrain. Sur les tronçons non modélisés correspondant pour l'essentiel aux ruis de la Cité et de Fraissier, les limites d'inondation ont été déduites des éléments d'appréciation des risques annexés dans les rapports d'étude, des témoignages recueillis sur les phénomènes observés et d'une reconnaissance de terrain (topographie, pente, cheminement, prévisibilité des débordements). Malgré tout, l'absence de plan topographique précis sur l'ensemble du territoire étudié et la complexité des écoulements peuvent induire des incertitudes.

Dans le centre du bourg ancien la cote de référence à prendre en compte sera établie en fonction des éléments d'appréciation énoncés à l'article n° 6, pages 14 à 16 de l'étude de cartographie de l'aléa inondation réalisée par le P.P.R. de Clermont-Ferrand en décembre 2001 (dossier n° 48.01.1511).

L'inondation peut être expliquée par une saturation en ruissellement qui entraîne le rasage d'avalanche.

Débordement sur le ruisseau la formation d'embâcles au niveau de tout passage constitué en ruisselle aggrégé.

Cote de la ligne d'axe à prendre en compte dans la détermination de l'aléa inondation.

Préfecture de la Lozère
 Direction Départementale de l'Équipement

P.P.R.
PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION

COMMUNE DE LA CANOURGUE

01

LIMITES DU CHAMP D'INONDATION DE L'URGINE ET DES RUISSEAUX PERIPHERIQUES A LA CANOURGUE

Document graphique établi sur la base des résultats de l'étude de cartographie des zones inondables réalisée par BRL Ingénierie en septembre 1998.

CARTOGRAPHIE DE L'ALEA INONDATION

PLAN DE ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

2/1

LA-CANOURGUE_2-1

LÉGENDE DU PLAN DE ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

- Rivières
- A / Zones inondables dites fortes
 - 3u) Risque d'inondation très fort (H>0,5m ou V>1m/s)
 - 2u) Risque d'inondation moindre (H<0,5m et V<1m/s)
- B / Zones inondables naturelles à préserver
 - IN) Zones naturelles non urbanisées et peu aménagées à préserver
- C / Basseurs et axes d'évacuation réglementés
- Bande de précaution
- Zones où le débordement peut provoquer l'inondation
- Axes d'écoulement prévisibles ou observés

Échelle du plan: 1/3000

02

LA-CANOURGUE_2-1-2

